

**RAPPORT N° 01/7-75
au Conseil Municipal**

OBJET

**PLIE
EVALUATION DU DISPOSITIF**

Dans le cadre du Protocole d'Accord 2000-2001 entre la Commune et l'Etat sur le fonctionnement du PLIE, il est prévu une évaluation du dispositif ainsi que de sa structure gestionnaire comportant deux volets : une étude de l'évaluation de l'efficacité du PLIE sur les exercices écoulés et notamment des années 2000 et 2001, le deuxième volet étant consacré à l'analyse de l'AGIS par rapport à ses missions.

L'objet de l'évaluation est de donner aux financeurs une vision claire de l'utilisation des fonds versés sur les années précédentes et de faire des propositions sur les conditions de la poursuite du dispositif.

Les rapports seront remis dans un délai de 3 mois à compter de la notification de l'étude.

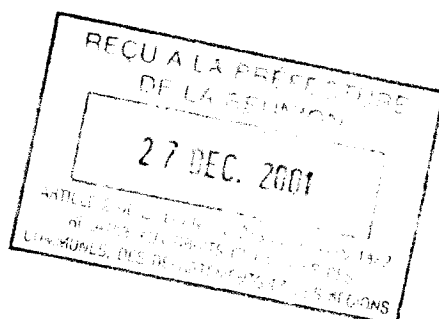
Selon la réglementation en vigueur, il sera procédé à une simple consultation, le coût de l'étude étant de 150 000 F. Le financement sera assuré à 30 % par la Commune et à 70 % par le FSE.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le principe de l'évaluation du PLIE, ainsi que le Cahier des Charges de l'étude ;
- de m'autoriser à solliciter la subvention nécessaire du FSE (70 % du coût total de l'étude) et à engager les crédits à hauteur de 30 % (part communale).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 01/7-75
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

**PLIE
EVALUATION DU DISPOSITIF**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-75 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

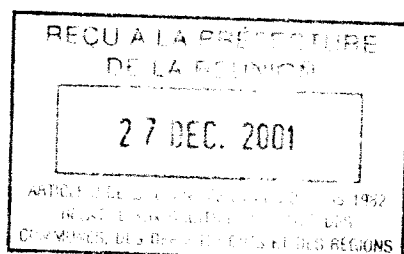
Approuve le principe de l'évaluation du PLIE, ainsi que le Cahier des Charges de l'étude.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter la subvention nécessaire du FSE (70 % du coût total de l'étude) et à engager les crédits à hauteur de 30 % (part communale).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 17 DEC. 2001

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



1/2

CAHIER DES CHARGES
Audit financier, d'efficacité et organisationnel
du PLIE de Saint-Denis
et analyse qualitative et quantitative
du suivi des bénéficiaires

Contexte

Dans le cadre de la négociation du Protocole d'Accord entre la Commune de Saint-Denis et l'Etat sur le fonctionnement du PLIE, des interrogations subsistent sur les résultats obtenus les années précédentes et un éclairage de l'utilisation des fonds perçus est nécessaire. La décision de poursuivre le PLIE doit être prise après une analyse approfondie du bilan de la période antérieure.

Objectif

L'audit financier du PLIE de Saint-Denis et l'analyse qualitative et quantitative du suivi des bénéficiaires, objet du présent Cahier des Charges, visent à donner aux financeurs une vision claire de l'utilisation des fonds versés sur les années 1999 à 2001 et de faire des propositions sur les conditions de poursuite du dispositif.

Description

Il sera procédé à un audit financier, d'efficacité et organisationnel des années 1999-2000 et 2001 (à partir des données existantes pour 2001).

Cette étude comprendra sur la même période :

- 1° une critique des masses financières apportées au PLIE ainsi que des modalités de leur mobilisation, dont une analyse comparée des prévisions et des réalisations ;
- 2° une analyse critique de l'efficacité du système avec :
 - a l'examen critique des résultats des conventions passées avec les opérateurs au regard des moyens octroyés (financiers ou autres),
 - b une analyse de la dynamique de mise en parcours des bénéficiaires et du suivi des bénéficiaires effectué par l'Equipe Opérationnelle du PLIE ;
- 3° une approche critique de l'organisation de mise en œuvre du PLIE :
 - a l'élaboration d'une synthèse sur le fonctionnement du PLIE au regard de la Circulaire du 21 décembre 1999 et des instructions précédant ce texte,
 - b la formulation de propositions dans la poursuite du dispositif de PLIE en terme de structures-supports nommément désignées (intégrant s'il y a lieu, des préconisations sur les modalités de transfert en cas changement de structures-supports).

.../...

Méthodes

Des propositions doivent être formulées en intégrant des entretiens avec des bénéficiaires par échantillonnage.

Echéancier

Durée de l'étude : 3 mois à compter de la notification.

Evaluation

Les indicateurs de résultat du présent appel à propositions seront :

- la remise d'un rapport d'audit financier conforme aux normes en vigueur,
- la remise d'un rapport d'audit qualitatif et quantitatif sur le suivi des bénéficiaires faisant apparaître l'audition de certains d'entre eux (50 au minimum) et le nombre de Conventions avec les opérateurs analysées ;

concernant cette analyse, le rapport devra faire apparaître, par Convention, l'objectif prévu, les indicateurs de résultat, le montant prévisionnel de la subvention (en Francs et en Euros) et le montant réalisé, une appréciation du support transmis comme bilan par l'opérateur, une évaluation de la vérification effectuée par le PLIE ;

- la remise d'un rapport organisationnel chiffré et qualitatif des structures gestionnaires du PLIE.

Moyens

Une proposition financière détaillée et une répartition en temps d'intervention est demandée.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 17 décembre 2001
et annexé à la Délibération n° 01/7-75

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

